



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RM/pk

P.V. ENV 19

Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 10 mai 2017

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 29 avril 2016 et de la réunion du 24 avril 2017
2. *The Third Industrial Revolution Strategy* (étude Rifkin)
- Echange de vues
3. Divers

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Claude Lamberty, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Laurent Zeimet

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

M. Mike Wagner, Ministère de l'Environnement

Mme Rachel Moris, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

- 1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 29 avril 2016 et de la réunion du 24 avril 2017**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

- 2. *The Third Industrial Revolution Strategy* (étude Rifkin)**

En guise d'introduction, Monsieur le Président rappelle que, suite à la réunion jointe du 2 février dernier, il avait été convenu que chacune des commissions parlementaires

concernées par l'étude Rifkin se réunirait séparément afin de débattre plus particulièrement de ses domaines de compétence. Il rappelle en outre qu'un débat sera organisé à la Chambre des Députés en automne prochain et que, lors de ce débat, les différents partis politiques seront appelés à prendre position au sujet de ladite étude.

Selon Madame la Ministre, l'étude Rifkin comporte de nombreuses pistes intéressantes et représente l'opportunité de mettre en place un nouveau modèle économique. Dans le contexte environnemental, les objectifs à atteindre sont la décarbonisation, la neutralité carbone ainsi que l'efficacité énergétique. Si l'étude Rifkin représente une opportunité, elle constitue également un important défi. L'étude offre des bases de réflexion pour une planification à long terme, planification qui permettra d'amener le Luxembourg à une économie et une société intelligentes de Troisième Révolution Industrielle d'ici 2050.

Quant au suivi à donner à l'étude Rifkin et d'un point de vue organisationnel, Madame la Ministre signale qu'un groupe de pilotage interministériel a été mis en place et s'est déjà réuni une première fois. Il se réunira une nouvelle fois le 12 juillet prochain pour établir un bilan intermédiaire puis en octobre pour, vraisemblablement, finaliser ses travaux avant que n'ait lieu le débat à la Chambre des Députés. Parallèlement aux réunions de ce groupe de pilotage, des groupes de travail plus restreints ont été formés et se réunissent régulièrement pour traiter de sujets spécifiques. Madame la Ministre précise que le Ministère de l'Environnement est impliqué dans plusieurs de ces groupes de travail : énergie, mobilité, construction, alimentation, finance et économie circulaire. Suite à une question afférente, il est convenu de s'enquérir de la composition exacte des différents groupes de travail, ainsi que de l'échéancier de leurs réunions respectives, auprès du Ministère de l'Economie, qui est chargé de coordonner tous les travaux de ce processus.

Madame la Ministre insiste encore sur l'importance d'impliquer tous les acteurs à tous les niveaux, afin de mener à bien ce processus. Elle précise également qu'il s'agit d'un processus constant : les travaux actuels ne constituent en effet qu'une première étape qui devra être affinée.

Alors que l'étude Rifkin estime que le Luxembourg devrait exploiter la totalité de son potentiel de production d'énergie renouvelable économiquement réalisable et couvrir ainsi jusqu'à 70% de sa consommation totale, un membre de la Commission souhaite savoir de quelle manière le Gouvernement entend produire cette énergie renouvelable. Madame la Ministre donne à considérer que le Gouvernement a l'intention de mettre en place une stratégie globale afin de réaliser au mieux le potentiel de l'énergie renouvelable dans le but est d'être aussi autonome et efficace que possible. Pour cela, toutes les sources d'énergie renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse, ...) doivent être prises en considération. En outre et parallèlement au niveau national, des initiatives devront également être entreprises au niveau de la Grande Région.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, le potentiel de production est sans cesse augmenté, d'une part, grâce à l'abolition de contraintes administratives qui existaient précédemment et, d'autre part, grâce au « *repowering* », à savoir le remplacement des anciennes éoliennes par de nouvelles, capables de générer beaucoup plus d'électricité. Madame la Ministre informe que le Gouvernement est actuellement en train de réfléchir à l'élaboration d'une nouvelle étude sur le potentiel de l'énergie éolienne et de préciser les questions auxquelles cette étude devra répondre (raccordement au réseau, valeur et situation du site, type d'installation,...). Suite à une question afférente, Madame la Ministre déclare ignorer le calendrier de finalisation de ladite étude.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, le potentiel de production est également en augmentation constante, du fait de l'évolution des techniques utilisées. Un membre de la Commission évoque l'idée de coupler production d'énergie et agriculture. Selon lui, cette

idée pourrait, par exemple, être concrétisée par des parcs où cohabiteraient moutons et panneaux solaires. Alors qu'actuellement, la réglementation en place ne permet pas l'installation de panneaux photovoltaïques sur des surfaces « libres », Madame la Ministre est d'avis qu'une réflexion est nécessaire afin d'identifier le potentiel de l'utilisation de ce type d'énergie dans notre pays ; elle n'exclut d'ailleurs pas une éventuelle évolution de la législation. Pour le reste, elle fait savoir qu'une étude sur le potentiel de réalisation de l'énergie photovoltaïque est actuellement en cours de réalisation et que cette étude examinera notamment les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques le long des autoroutes ou des voies ferrées. De l'avis d'un intervenant, le principal problème n'est pas le manque de surfaces utilisables, mais plutôt les difficultés bureaucratiques auxquelles sont confrontées les personnes désireuses d'installer des panneaux photovoltaïques. Dans ce contexte, il prône une simplification administrative en la matière.

En ce qui concerne l'énergie issue de la biomasse, Madame la Ministre donne à considérer qu'il s'agit d'une solution plus chère et pour laquelle il faudra mettre en place des critères stricts afin que cette source d'énergie reste renouvelable et durable (pas de surexploitation de la ressource, pas de mise en péril de la fertilité des milieux qui la produisent, pas d'impacts excessifs sur la biodiversité, pas de concurrence excessive pour l'usage des ressources avec le secteur agricole). Elle estime que cette source d'énergie sera complémentaire aux autres sources. Une concertation est actuellement en cours au sein du Gouvernement, afin de mettre en place une vision à long terme dans ce domaine.

Madame la Ministre rappelle l'importance de la sensibilisation de la société par la mise en place d'une stratégie globale, transversale et politiquement cohérente, en soulignant la responsabilité gouvernementale, notamment pour l'adaptation, le cas échéant, de la législation. De cette manière, la population se sentira impliquée dans ce processus participatif. Dans ce contexte et suite à une remarque afférente, l'importance de l'éducation des enfants au développement durable est également évoquée. Pour ce faire, Madame la Ministre informe d'une collaboration fructueuse entre ses services et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En ce qui concerne l'économie circulaire, une stratégie proactive, couplée d'objectifs ambitieux, devra également être mise en place, ceci notamment dans le cadre du nouveau Plan général de gestion des déchets.

3. Divers

Suite à une question relative à l'organisation d'un débat d'orientation sur le gaspillage alimentaire (demande du groupe parlementaire CSV), Madame la Ministre donne à considérer que les trois ministères concernés, à savoir celui de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs, celui de l'Environnement et celui de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports sont en train de s'entretenir sur la meilleure marche à suivre à ce sujet et qu'aucune décision n'a encore été prise en la matière.

La demande du groupe parlementaire CSV d'organiser une réunion au sujet de la procédure SUP (*Strategische Umweltprüfung*) dans le cadre de la refonte des plans d'aménagement général des communes s'avère, de l'avis de Monsieur le Président de la Commission, superfétatoire depuis l'arrêt de la Cour administrative du 15 décembre 2016 (voir courrier électronique n°189587 du 30 mars 2017).

Les prochaines réunions auront respectivement lieu les 16 et 17 mai prochain.

Luxembourg, le 22 mai 2017

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Henri Kox